



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

189-2023 APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE CADRE DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, en application de l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, impose à l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de son territoire d'établir un inventaire. La Communauté de communes Cœur de Savoie a ainsi réalisé cet inventaire avec l'appui de Métropole Savoie.

Cet inventaire comporte, pour chaque ZAE (article L318-8-2 du code de l'urbanisme) :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Représentation des données et confidentialité

Les données de l'inventaire sont répertoriées dans un Atlas cartographique réalisé par Métropole Savoie. Afin de respecter la confidentialité des données ayant trait aux propriétaires, des informations ne peuvent être représentées dans cet Atlas.

Cet Atlas propose pour chaque ZAE, une cartographie de la zone représentant la répartition des propriétés par couleur permettant ainsi une visualisation à l'échelle des unités foncières. Une unité foncière est un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire. La localisation des entreprises occupantes apparaît également sur le document en se basant sur le répertoire SIRENE.

L'Atlas d'inventaire permet ainsi de faire apparaître le taux de vacance qui est évalué, conformément au code de l'urbanisme.

Sources de données et méthode

La réalisation de cet inventaire a nécessité un travail de traitement de données issues des bases SIRENE (géoréférencée en utilisant la source INSEE ou la Base Adresse Nationale), de la DGFIP (2022) dont CVAE, CFE, LOCOMVAC 2021 et 2022.

Les périmètres des ZAE sont issus de l'observatoire de la DDT de la Savoie. Les données relatives à la dénomination des entreprises occupantes proviennent de la base SIRENE dont certaines informations peuvent être néanmoins manquantes.

L'inventaire ayant été réalisé en 2023, la vacance a été calculée sur la base de données fiscales 2021-2022.

Mise en consultation de l'inventaire 30 jours avant arrêt

Une mise en consultation de l'inventaire auprès des propriétaires et des entreprises a été réalisée sur le site de la Communauté de communes du 25 septembre au 31 octobre 2023. Une publicité a été faite dans les annonces légales de la presse locale et un relais d'informations auprès des entreprises du territoire via les supports de communication habituels (newsletter). À l'issue de cette consultation, aucune remarque particulière n'a été formulée par les intéressés.

Au regard de la loi, il est donc proposé aux élus d'approuver ce document constituant l'arrêt de l'inventaire, qui devra être réactualisé au moins tous les 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inventaire réalisé par Métropole Savoie pour le compte de Cœur de Savoie, afin de l'arrêter ;

- **AUTORISE** la transmission de l'inventaire aux autorités compétentes en matière de SCOT, de documents d'urbanisme (PLU) et de PLH.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance

Sébastien MARTINET

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

